

Journal le Matin : Eric Felley, le 9 mars 2021

Source (msn actualité):

<https://www.msn.com/fr-ch/actualite/national/le-national-refuse-d-ancrer-le-22-mars-dans-la-loi/ar-BB1eolBs?ocid=msedgntp>

Citation :

Le National refuse d'ancrer le 22 mars dans la loi

Après un débat fleuve, **le plénum n'a pas suivi sa commission. Il refuse aussi de museler les scientifiques de la taskforce.**

Pas de date fixée dans la loi Covid-19 pour la réouverture des établissements publics.

La semaine dernière, le Conseil national avait voté une déclaration pour 97 voix à 90 et 6 abstentions demandant au Conseil fédéral de rouvrir les établissements publics, restaurants, lieux de culture et de sport le lundi 22 mars. Hier il a refusé d'inscrire cette date dans la loi par 122 voix à 70. Lundi le chef de Groupe socialiste aux Chambres, Roger Nordmann (PS/VD) avait ironisé en disant que son anniversaire tombait le 23 mars et qu'il aurait bien aimé «fêter sur la terrasse d'un restaurant».

Mais, comme l'ont répété nombreux de ses collègues de gauche, mais aussi du Centre:

« on ne peut pas décréter la fin d'une épidémie dans une loi, on doit la combattre ».

Dans l'autre camp, Magdalena Martullo-Blocher (UDC/GR) a dénoncé une fois de plus le pouvoir pris par le Conseil fédéral dans cette pandémie, qui prend des décisions «arbitraires, n'écoulant pas les commissions du Parlement, ni la majorité des cantons qui souhaitaient une réouverture».

Pour elle et le groupe UDC, inscrire la date du 22 mars valait une reprise en main du Conseil fédéral. Mais au vote, la proposition de la Commission de l'économie et des redevances n'a été suivie que par l'UDC et quelques parlementaires du PLR et du Centre.

Le National a refusé aussi par 135 voix à 58 de rouvrir les stands de tir le 22 mars comme le demandait une majorité de la commission. Une proposition que la Vaudoise Sophie Michaud-Gigon a qualifiée dans les débats de «Schnaps idee».

Les membres de la task force ne seront pas réduits au silence comme le voulait également une majorité de la commission.

Le National a biffé cet article par 116 à 78. La Commission a aussi refusé de justesse, par 96 voix contre 93, l'ouverture de douze dimanches d'ici 2022 pour compenser les pertes du commerce de détail. La proposition est donc enterrée, puisque le Conseil des États n'en voulait pas non plus.

Enfin, comme le Conseil des États, le Conseil national a accepté de laisser une autonomie aux cantons où la situation épidémiologique est bonne pour alléger les mesures de restriction par 105 voix à 86.